

FICHE D'IMPACT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Comité technique :		Date : 09/07/2019
---------------------------	--	--------------------------

Situation actuelle	
Services concernés	Préfecture de la Guyane, Secrétariat général pour les affaires régionales, direction de la mer, direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, direction des affaires culturelles, direction de l'alimentation et l'agriculture, direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation et de l'emploi.
Organisation et missions	<p>Les services de l'Etat en Guyane se caractérisent par les trois niveaux d'administration sur un territoire monodépartemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau zonal en matière de prévention et de gestion des crises, avec l'état-major interministériel de zone (EMIZ) - Le niveau régional et le niveau départemental avec la préfecture, le SGAR, le rectorat, la DRFIP, l'ARS et les 6 directions territoriales ministérielles (DIECCTE, DJSCS, DAAF, DEAL, DM, DAC)
Objectifs de la réorganisation	Lors de son déplacement en Guyane en octobre 2017, le Président de la République a demandé la transformation de l'administration de l'Etat dans ce territoire. Cette transformation était rendue nécessaire par les enjeux particulièrement forts pour la Guyane : développement économique et social, sécurité, lutte contre les fraudes diverses, lutte contre l'immigration clandestine, coopérations transfrontalières, ..., et donc corrélativement par le besoin de renforcer la cohérence dans la conduite des politiques publiques et d'améliorer la lisibilité des priorités et de l'action de l'Etat.

Situation future	
Organisation prévue	<p>Sur la base de travaux conduits par la DITP, une proposition d'organisation rénovée a fait l'objet d'une très large consultation interministérielle, associant les secrétariats généraux de tous les ministères concernés, à l'automne 2018.</p> <p>Ces échanges ont permis de préciser les contours de la réforme, les enjeux de conduite du changement et les nombreux points à prendre en compte dans les arbitrages. Ont ainsi été plus particulièrement discutés les enjeux RH, financiers, la question de l'articulation avec les opérateurs, l'organigramme et la répartition des missions, ...</p> <p>La circulaire du Premier ministre 6059/SG du 28 janvier 2019 arrête les contours de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane.</p> <p>Les arbitrages interministériels ont été rendus suite aux réunions interministérielles du 19 mars et du 23 mai 2019.</p> <p>La réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.</p> <p><u>Créer une réelle interministérialité sous l'autorité du représentant de l'Etat à travers cinq directions générales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une direction générale des sécurités, de la réglementation et des contrôles <p>La priorité en Guyane est en effet l'affirmation d'un Etat régalién fort, tant dans la préservation de la sécurité et de l'ordre public que dans l'affirmation des règles et</p>

principes républicains. Cette direction sera chargée des questions de sécurité, de la coordination des contrôles, de la police administrative, de la délivrance des titres et intégrera l'état-major « Harpie 2 » (lutte contre l'orpaillage illégal). S'agissant de la coordination des contrôles, cette direction sera chargée de la politique de contrôle dans le domaine de la sécurité et des polices administratives ayant trait aux libertés et à l'ordre public, les agents chargés des contrôles restant dans les directions générales métiers (voir *infra*) sous l'autorité de leurs directeurs.

- **Une direction générale de la coordination et de l'animation territoriale et deux directions générales « métiers »**

L'architecture adoptée regroupera les 6 services actuels au sein de deux directions générales « métiers » (**direction générale des territoires et de la mer, direction générale des populations**) tout en renforçant la transversalité dans l'action, matérialisée par une **direction générale de la coordination et de l'animation territoriale**. Celle-ci assurera la coordination des politiques publiques et les relations avec les collectivités territoriales, notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale, de formation professionnelle et emploi.

C'est au sein de cette direction générale que se situera une mission d'appui à l'ingénierie territoriale, avec notamment une plateforme d'appui aux collectivités territoriales (PACT), déjà initiée sous la forme d'une structure souple composée d'équipes dédiées à l'accompagnement de projets.

Y sera également intégrée une mission foncière de l'Etat regroupant, sous forme d'un pôle de compétence, les agents chargés de ce domaine à la DFIP, à la DAAF, à la DEAL et à l'ONF. En effet, la Guyane connaît un enjeu massif de mobilisation du foncier appartenant au domaine privé de l'Etat, qui se doit à la fois de protéger les terres d'occupations illégales anarchiques et de mobiliser son foncier au service du développement économique et social du territoire.

- **Une direction générale des moyens et ressources de l'Etat**

La création de ce service permettra de mutualiser l'ensemble des fonctions support (finances, SIC, affaires juridiques, logistique, marchés) afin de mettre en cohérence la gestion des moyens et d'assurer une véritable déconcentration de la décision. Cette mutualisation concernera le périmètre RéATE ainsi que la DFIP, le Rectorat (hors gestion des enseignants) et l'ARS (pour celle-ci, par le biais d'une convention au regard de son statut d'établissement public).

La mutualisation de la fonction RH s'appliquera aux cinq directions générales et aux seuls agents des fonctions supports mutualisés de la DFIP et du rectorat.

Cette structure permettra également à l'Etat de se doter d'un service des constructions publiques, regroupant les moyens existants de la préfecture, de la DEAL et du Rectorat. Ce service portera notamment les programmes de deux cités administratives (Cayenne et Saint-Laurent du Maroni) à horizon 2023/2025 permettant une amélioration des conditions de travail et un regroupement de l'essentiel des services de l'Etat (y compris opérateurs).

Délai de mise en œuvre

La nouvelle organisation entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Impact sur les ressources humaines

Evolution de l'effectif

La réforme se traduit par une évolution de l'organisation des services mais n'impacte pas le nombre d'agents présents en Guyane qui reste le même. Si la mutualisation des fonctions support permet de réduire le nombre d'agents dédiés, les emplois seront redéployés au profit des missions « métier ».

	Effectif 2019
Directions RéATE	936
PRÉFECTURE	243
DEAL	389
DM	58
DAAF	100
DIECCTE	71
DJSCS	51
DAC	24
Directions Hors RéATE	21
DRFIP	9
Rectorat	12
ARS	0
Total	957

Modification des fiches de poste

Durant l'été 2019, les chargés de mission de préfiguration identifieront bureau par bureau : les postes non modifiés ou modifiés marginalement, les postes dont les missions évoluent de manière significative ainsi que les postes créés, et donc le périmètre des fiches de poste qui seront publiées.

A l'automne 2019, seules les fiches de poste ayant évolué seront mises à la vacance interne.

Le principe est le maintien des agents non concernés sur leur poste mais tous pourront candidater sur les fiches de postes ainsi publiées.

Changement de locaux

La préfiguration permettra de définir les éventuels changements physiques (mais toujours à Cayenne) pour les agents concernés.

Autres

-

Mesures prises pour accompagner le changement

1. Pilotage de la réforme

La réforme est pilotée, au niveau national, par la DGOM et le secrétariat général des ministères de l'intérieur et des outre-mer. Des échanges très réguliers sont organisés avec l'ensemble des ministères concernés. Cela permet d'aborder l'ensemble des points nécessitant des échanges et des décisions.

Au niveau local, les cinq préfigureurs ont été présentés le lundi 24 juin devant l'ensemble des agents concernés par la réforme.

2. Information des agents et des représentants syndicaux

Préalablement, le préfet de Guyane avait organisé des amphithéâtres réguliers (4 en novembre où la totalité des agents étaient conviés, 6 en février - dont un réservé aux cadres -) pour présenter la réforme aux agents et échanger sur ses modalités de mise en œuvre. Les chefs de service sont réunis deux à trois fois par mois depuis mars pour travailler sur le contenu de la réforme et préparer sa mise en œuvre.

Des informations ont été faites à tous les CT locaux en mars 2019 puis en juin 2019.

Une adresse courriel dédiée à la réforme a été mise en place depuis le 27 février.

Un forum dédié a été créé le 12 avril : <http://forum-ose.guyane.rie.gouv.fr/index.php>. Il est accessible à tous les agents concernés par la réforme et permet à chacun d'avoir accès aux comptes rendus des réunions, de poser des questions, de consulter le projet d'organigramme, le support de la présentation faite aux agents le 24 juin... Il sera complété par un intranet, le 15 septembre au plus tard, dans lequel seront mis à disposition les compte-rendu d'ateliers, l'agenda des réunions, les futures fiches de poste pour la bourse interne aux emplois.

Par ailleurs, doit être mise en place une cellule d'accompagnement pour orienter les agents le souhaitant vers 3 voies : PFRH, sociale et/ou médicale.

3. Accompagnement de la préfiguration

Les préfigureurs bénéficient d'un appui piloté par la DITP afin de les accompagner dans leur mission, et plus particulièrement de définir les organigrammes cibles, de rédiger les fiches de poste, de préciser les modalités d'association et de consultation des agents, ou encore l'organisation du mouvement interne de l'automne.

L'équipe d'accompagnement est arrivée sur place le 8 juillet pour une première période de 3 semaines. Ils retourneront sur place en septembre, octobre et novembre.

Un dispositif spécifique de formation des agents sera également mis en place afin d'accompagner l'évolution des postes. Le périmètre des agents concernés, ainsi que les thématiques des formations, sont à l'étude et font partie des travaux de l'équipe de préfiguration de l'été 2019.

4. Points restant à traiter

L'éligibilité à la prime de restructuration est à l'étude. En tout état de cause, son éventuelle mise en place ne pourra être faite qu'une fois le décret paru et les nouvelles fiches de poste publiées afin de déterminer, le cas échéant, les agents qui y seraient éligibles.

N.B. : lors de la RIM du 19 mars 2019, la « portabilité » de l'indemnité de sujétion géographique (ISG) et de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents concernés par la réforme et qui changeront de poste a été actée.

La question du règlement intérieur applicable aux agents dans la nouvelle organisation sera étudiée lors de la préfiguration, tout comme ce qui pourra être développé en matière d'action sociale commune.

Les projets de cités administratives à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni ont été labellisés dans leur principe lors de la dernière réunion de la Commission nationale de l'immobilier public de l'Etat (CNIP) du 2 juillet 2019.

5. Suivi de la réorganisation

Localement, le CT unique sera régulièrement informé de la mise en place de la réorganisation. Au niveau national, un point de situation pourra être effectué à l'occasion d'un CTM de fin d'année ou de début d'année 2020.



L'État s'adapte aux enjeux des territoires en Guyane

Services de l'État en Guyane

Recherche...

Accès rapide [FAQ](#)

[S'enregistrer](#) [Connexion](#)

[Index du forum](#)

Recherche

Q

"Cette transformation est emblématique de notre capacité à adapter la réponse de l'État aux enjeux locaux dans les territoires"
(Edouard PHILIPPE)

er et vous informer !

Nous sommes le mar. juil. 09, 2019 9:42 am

FORUM	SUJETS	MESSAGES	DERNIER MESSAGE
Organisation des services de l'État Questions - réponses - discussions et actualités sur OSE !	14	37	Présentation de l'évènement - ... par Le Pelous ven. juin 28, 2019 11:53 am
Les cités administratives	1	1	Logement sur le site du vieux... par C.S. ven. avr. 19, 2019 10:50 am

[CONNEXION](#) • [S'ENREGISTRER](#)

dans les territoires"
(Edouard PHILIPPE)

OSEZ participer, échanger et vous informer !

Organisation des services de l'État

FORUM	SUJETS	MESSAGES	DERNIER MESSAGE
Avez-vous une question sur l'organigramme ? Animez cette discussion avec vos questions et vos échanges. Les réponses, si nécessaires, vous seront apportées avec un délai de 48h.	6	14	Présentation de l'évènement - ... par Le Pelous ven. juin 28, 2019 11:53 am
Avez-vous une question RH ? Animez cette discussion avec vos questions et vos échanges. Les réponses, si nécessaires, vous seront apportées avec un délai de 48h.	5	15	Re: Bourse aux emplois par Le Pelous ven. juin 28, 2019 11:45 am
Avez-vous une question sur le territoire ? Animez cette discussion avec vos questions et vos échanges. Les réponses, si nécessaires, vous seront apportées avec un délai de 48h.	0	0	Pas de message
Avez-vous une question sur une autre thématique ? Animez cette discussion avec vos questions et vos échanges. Les réponses, si nécessaires, vous seront apportées avec un délai de 48h.	2	7	Re: Durée d'activité de la pl... par Le Pelous mar. juin 25, 2019 8:54 am

Verrouillé

Dans ce forum

Q

1 sujet • Page 1 sur 1

SUJETS	RÉPONSES	VUES	DERNIER MESSAGE
Vos questions au mail OSE par administrateur • lun. avr. 15, 2019 4:14 pm	0	65	par administrateur lun. avr. 15, 2019 4:14 pm

Document de travail

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE

